



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des pêches maritimes
et de l'aquaculture**

La Défense le **10 SEP. 2020**

Le Directeur des Pêches Maritimes et de
l'Aquaculture

à

M. Nicolas MAYER
Secrétaire général du syndicat national des
personnels de l'administration de la Mer

015967

Objet : réponse à votre lettre du 27/07/2020 concernant le déploiement de l'application ATENA.

Vous avez appelé mon attention sur le déploiement de l'application ATENA, qui a remplacé en février dernier AMYOS. Comme cette dernière, elle a pour objet d'instruire les demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines. Il s'agit d'une application web, ne nécessitant pas d'environnement bureautique spécifique, contrairement à l'application AMYOS qui était installée sur chaque poste de travail. Cette dernière ne pouvait être maintenue dans le cadre du renouvellement des postes de travail des services. C'est une des raisons pour laquelle le retour à l'ancienne application que vous évoquez n'est pas envisageable.

Les travaux sur la refonte d'AMYOS pour aboutir à l'application ATENA ont été sans aucun doute longs et difficiles. La réactivation du projet en 2018 a permis une mise en production en février 2020, et des formations ont été dispensées à tous les utilisateurs en décembre et janvier derniers. Un guide utilisateur est également disponible en ligne pour faciliter l'utilisation de l'application, ce dernier ayant vocation à être complété en cas de besoin.

Avant la mise en production, il a été indiqué aux utilisateurs que l'application avait vocation à évoluer sur certaines fonctionnalités. Depuis, la DPMA, avec la maîtrise d'œuvre à la DAM, a travaillé en priorité sur les anomalies qui nécessitent des modifications ou ajustements urgents. Les travaux se poursuivent, notamment pour s'attacher à des évolutions de l'application, pour compléter certains besoins métiers ou améliorer l'ergonomie. En parallèle, le Pôle national diffusion des activités maritimes professionnelles à la DAM ((PND) assure l'assistance technique auprès des utilisateurs.

L'expérience de ces derniers mois depuis la mise en production montre la nécessité d'un accompagnement renforcé des utilisateurs. C'est pourquoi des référents régionaux vont être formellement identifiés. Des agents de différentes DDTM participent déjà aux ateliers de conception et de recette, et le cas échéant participeront au comité de projet national. Ils assureront en outre un support dit de « niveau 1 », c'est-à-dire une assistance aux utilisateurs de l'application de son département et des départements voisins, et feront remonter le cas échéant aux autres référents et à la DPMA (MSIPA et BAQUA), les demandes d'assistance fonctionnelle ou d'ergonomie.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des pêches maritimes
et de l'aquaculture**

J'espère que ces éléments répondent à vos interrogations, et malgré les difficultés rencontrées, sachez que la DPMA est pleinement engagée dans l'amélioration de l'outil pour faciliter au maximum le travail des services auprès des usagers.

18/03/2018
Le Directeur
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Copie : MTES/DGTIM /DAM